

2016-1886
2016-05-04

AMA-9251-C

Microbicide pour le traitement de l'eau pour les
systèmes d'inondation des champs
pétroliers, les fluides de fracturation et
les fluides de reconditionnement

Solution

COMMERCIAL

GARANTIE:

Chlorure de didécyldiméthylammonium 12,5%
Glutaraldéhyde25,7%

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT D'UTILISER

NO. D'HOMOLOGATION 32307 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER



POISON



**CORROSIF POUR
LES YEUX ET LA
PEAU**

Kemira Chemicals Inc.
1000 Parkwood Circle, Suite 500
Atlanta, Georgia 30339
U.S.A.
678-819-4566

Contenu net:

Cuvée No.:

AMA-9251-C est un microbiocide pour utilisation dans le contrôle de bactéries sulfato-réductrices et empêchant la croissance des bactéries formant des biofilms dans les systèmes de fluides de forage, les systèmes d'inondation des champs pétroliers, les fluides de packer, les réservoirs de rétention et les eaux de puits d'injection.

MODE D'EMPLOI:

Pour contrôler les algues et empêcher les boues bactériennes, utilisez AMA-9251-C comme indiqué. Pour de meilleurs résultats, utiliser à forte concentration (choc). La fréquence de l'addition du microbiocide requise dépend de nombreux facteurs, mais devrait rester dans la gamme des taux ci-dessous. Pour optimiser votre utilisation de AMA-9251-C, suivez cette procédure.

INONDATIONS DE L'EAU

Ce produit doit être ajouté à un système d'inondation d'eau à un point de mélange uniforme.

Traitement initial: Lorsque le système est visiblement contaminé, ajouter 10 à 600 ppm (sur une base active) de ce produit au système (de 0,26 à 15,71 litres de ce produit par les eaux de crue de 10 000 litres). Répétez jusqu'à ce que le contrôle soit atteint.

Dose suivante: Lorsque le contrôle microbien est évident, ajouter 10 à 600 ppm (sur une base active) de ce produit (0,26 à 15,71 litres de ce produit par les eaux de crue de 10 000 litres) au système chaque semaine, ou au besoin pour maintenir le contrôle.

FLUIDES DE FRACTURATION

Ce produit réduit la contamination et la dégradation bactériennes des fluides et des gels de fracturation servant à la stimulation de puits. Ajouter ce produit à des réservoirs d'entreposage d'eau de fracturation ou directement dans la canalisation d'injection de la tête ainsi que l'eau est pompée au fond du trou.

Gamme Dose: Ce produit doit être ajouté à un taux de 50 à 250 ppm (sur une base active) (de 1,31 à 6,54 litres par 10 000 litres), selon le degré d'encrassement bactérien dans l'eau de la source.

FORAGE, DE COMPLÉTION, ET DE FLUIDES DE RECONDITIONNEMENT

Ce produit ne doit être ajouté à un système de fluide de forage à un point de mélange uniforme, tel que le réservoir de boue en circulation.

Traitement initial: ajouter 25 à 500 ppm (sur une base active) de ce produit (1,04 à 20,81 litres de ce produit par 15 900 litres (100 barils) de fluide) à un liquide fraîchement préparé en fonction de la gravité de la contamination.

Dose d'entretien: Maintenir une concentration de 25 à 500 ppm (sur une base active) de ce produit en ajoutant 1,04 à 20,81 litres de ce produit par 15 900 litres (100 barils) de fluide supplémentaire, ou au besoin, en fonction de la gravité de la contamination.

FLUIDES DE PACKER

Ce produit doit être ajouté à un fluide de packer à un point de mélange uniforme comme un réservoir de circulation. Ajouter 25 à 300 ppm (sur une base active) de ce produit (1,04 à 12,49 litres de ce produit par 15 900 litres (100 barils) de fluide) à un liquide fraîchement préparé en fonction de la gravité de la contamination. Sceller le fluide de packer traité dans le mur entre l'enveloppe et le tube de production.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Corrosif pour les yeux, la peau et les muqueuses. Provoque des lésions oculaires et cutanées graves. Ne pas mettre dans les yeux, la peau ou les vêtements. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures résistant aux produits chimiques pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et la réparation. Porter un appareil respiratoire muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques avec un préfiltre approuvé pour les pesticides (approuvé par le NIOSH muni du préfixe TC-23C), ou équipé d'une boîte filtrante approuvée pour les pesticides (approuvé par le NIOSH muni du préfixe TC-14G) ou un appareil respiratoire approuvé par le NIOSH avec une cartouche contre les vapeurs organiques (OV) avec un préfiltre N, R, P ou HE. Nocif ou mortel en cas d'ingestion.

Peut être mortel en cas d'inhalation. NE PAS inhaler pulvérisation. Éviter la contamination des aliments.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT:

Ce produit est toxique pour les poissons et autres organismes aquatiques. Il ne doit pas être utilisé dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les ruisseaux, les étangs, les estuaires, les océans ou d'autres eaux en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Ne pas rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts sans en informer préalablement l'autorité des eaux usées de l'usine de traitement. Les exigences des lois applicables doivent être déterminées avant d'utiliser le produit.

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:

Administrer un traitement symptomatique. Les dommages probables aux muqueuses peuvent contre-indiquer l'exécution d'un lavage gastrique. Des mesures contre le choc circulatoire, la dépression respiratoire et les convulsions pourront s'avérer nécessaires.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser

également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.